

Le 19 novembre 2025

*Lettre envoyée par courriel*

**Objet : Demande d'action concertée pour réduire les obstacles au commerce intérieur à l'approche de la rencontre du CCI**

Mesdames et Messieurs les membres du CIT,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est un organisme sans but lucratif non partisan qui représente les intérêts de 100 000 petites et moyennes entreprises (PME) partout au Canada. Comme le Comité du commerce intérieur (CCI) se réunira prochainement, nous vous écrivons pour vous demander de prioriser une action concertée visant à réduire les obstacles au commerce intérieur.

La dernière année a marqué un tournant pour le dossier du commerce intérieur. Les mesures dont rêvaient les entrepreneurs commencent finalement à se concrétiser sur le plan législatif, comme souligné dans l'édition 2025 du [Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada](#) de la FCEI. Bien que ces progrès soient encourageants, la FCEI est préoccupée par la vague de protocoles d'entente signés cet été. Ces engagements démontrent une volonté politique d'agir, mais ne représentent aucun progrès concret. Plusieurs ne tiennent pas compte des obstacles persistants et n'ont toujours pas produit de résultats mesurables ou concrets.

Par exemple, la FCEI salue l'engagement de votre gouvernement à collaborer avec d'autres provinces pour mettre en œuvre un accord de reconnaissance mutuelle sur les biens. Cependant, les PME ont besoin de savoir si cet accord sera pleinement mis en œuvre, sans exception, ou si sa signature en décembre sera simplement symbolique. Par ailleurs, bien que l'adoption de cet accord marque une étape décisive, elle n'éliminera pas certains des obstacles les plus importants au commerce intérieur qui touchent notamment les produits alimentaires, l'alcool, la main-d'œuvre et les services (SST, commissions des accidents du travail, etc.).

Concernant les produits alimentaires, la FCEI demande depuis longtemps aux gouvernements d'autoriser leur libre circulation entre les provinces et territoires. Cependant, nous ne savons toujours pas si cette question sera abordée lors de la prochaine rencontre du CCI. Lorsque nous avons posé la question à différents paliers de gouvernement, les réponses étaient variables, suggérant une tendance à la déresponsabilisation au lieu de la collaboration pour trouver une solution.

En ce qui a trait à l'alcool, la FCEI se réjouit de l'engagement de votre gouvernement à permettre l'expédition et la vente directe d'alcool aux consommateurs. Cependant, il n'est pas raisonnable de demander aux petits producteurs canadiens d'attendre jusqu'en mai 2026 pour une *possible* mise en œuvre, alors qu'ils attendent depuis des décennies de pouvoir élargir leur clientèle. De plus, comme mentionné dans le récent rapport de la FCEI sur [le commerce interprovincial des boissons alcoolisées](#),

cette mesure ne suffira pas pour éliminer les obstacles au commerce intérieur des boissons alcoolisées. Les producteurs qui souhaitent développer leurs activités doivent vendre des palettes et non des caisses individuelles de produits. Bien que la vente directe améliore le choix des consommateurs, elle ne réduit pas suffisamment le fardeau réglementaire et financier imposé aux PME par les diverses régies des alcools provinciales.

Les propriétaires de PME soulèvent des préoccupations à ce sujet depuis des décennies. Malgré de récents progrès, de nombreux défis sont toujours présents. C'est pourquoi la FCEI recommande à tous les gouvernements de continuer d'élargir rapidement la discussion concernant la reconnaissance mutuelle afin d'y inclure les produits alimentaires, les boissons alcoolisées, la main-d'œuvre et les services. Les progrès ne sont pas mesurés en fonction du nombre d'accords signés, mais par l'élimination des obstacles et la réduction des coûts auxquels font face les PME et les Canadiens. Dans le même ordre d'idée, promouvoir des initiatives qui sont en place depuis de longues années sous un autre nom ne représente pas de réels progrès (p. ex. des protocoles d'entente visant à régler des problèmes qui auraient dû être éliminés il y a 8 ans, après la signature de l'Accord de libre-échange canadien [ALEC]).

Par ailleurs, la FCEI demande à tous les gouvernements de demeurer vigilants et d'éviter de créer de nouvelles formalités administratives. Si chaque gouvernement provincial ou territorial continue à suivre sa propre approche avec diverses exceptions, et à conclure des accords disparates, il en résultera de nombreuses règles confuses et redondantes. Ces règles alourdiront inutilement la paperasserie plutôt que de réduire les obstacles à la circulation des biens et services au pays. Les gouvernements doivent prendre des décisions réfléchies et travailler en collaboration afin d'assurer que les réformes simplifient le commerce intérieur plutôt que d'en accroître la complexité.

Lorsque l'ALEC a été signé il y a 8 ans, les Canadiens s'attendaient à voir des améliorations concrètes à l'échelle du pays. Cependant, de nombreux obstacles persistent et très peu de mesures concrètes sont prévues. C'est pourquoi la FCEI ne va pas se réjouir d'annonces ou d'intentions, mais seulement de mesures concrètes produisant des résultats tangibles.

Le commerce intérieur sera entravé tant que les problèmes persisteront et que le Canada continuera à subir des pressions économiques et commerciales mondiales. La FCEI continuera à parler haut et fort des préoccupations des PME canadiennes. Nous prévoyons notamment de publier une nouvelle édition de notre note de recherche sur le commerce intérieur en janvier. Cette publication comprendra une analyse des mesures prises par les gouvernements provinciaux et territoriaux et identifiera les points à améliorer. De plus, la FCEI examinera de près les décisions prises lors de la rencontre du CCI. Nous nous attendons à voir des mesures concrètes visant à éliminer les obstacles et à la plus grande transparence concernant les progrès accomplis résultant des priorités établies lors de rencontres précédentes (accord concernant le secteur du camionnage, accord de reconnaissance mutuelle pour les biens, protocole d'entente sur la vente directe, initiatives relatives à la main-d'œuvre, etc.).

Nous demandons au CCI de prendre des décisions concertées qui mèneront à des résultats concrets pour toutes les PME canadiennes. Afin que la confiance des entrepreneurs se rétablisse, nous encourageons le CCI à établir un plan d'action pluriannuel avec des échéanciers clairement définis pour mettre en œuvre des protocoles d'entente et des accords, ainsi que des mesures de reddition pour assurer la réalisation de progrès.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cet important dossier et de vos efforts continus visant à réduire les obstacles au commerce intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre/Madame la Ministre l'expression de notre haute considération.